

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 3468-2024**

Prévoyant l'achat d'un camion utilitaire d'aqueduc et d'égout et autorisant une dépense et un emprunt de 550 000 \$

---

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 2 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3468-2024 prévoyant l'achat d'un camion utilitaire d'aqueduc et d'égout et autorisant une dépense et un emprunt de 550 000 \$.

Ce règlement a pour objet :

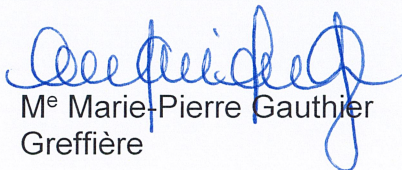
- de procéder à l'achat d'un camion utilitaire d'aqueduc et d'égout et ses accessoires;
- d'autoriser, pour rembourser cette dépense, un emprunt au montant de 550 000 \$, sur une période de 15 ans.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement le 12 décembre 2024 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 janvier 2025.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville, dans la section des avis publics à [www.ville.magog.qc.ca](http://www.ville.magog.qc.ca) ou pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 27 janvier 2025.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier  
Greffière